

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2021 - 20h30

Le Compte rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.

Admission en non valeur :

La Trésorerie demande à admettre en admission en non valeur un état concernant 6 redevables lezéens pour un total de 991,27 €. Il s'agit pour l'essentiel de 21 factures de restauration scolaire sur les périodes de 2012 à 2015. Les procédures de recouvrement engagées par la Trésorerie s'avèrent vaines (poursuite sans effet, ou montants de facture inférieurs au seuil de poursuite). Avec 13 voix pour et 3 abstentions, le conseil accepte la mesure proposée.

Pass'Sport & Culture :

Le conseil valide la reconduction du dispositif dans les mêmes conditions que lors de la dernière période : Le « Pass'Sport et Culture » est délivré aux jeunes lezéens à partir de l'année de leur 3 ans à l'année de leur 18 ans, pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle dispensée sur la commune ou la communauté de communes (si non proposée sur la commune) ou pour adhérer à une association affiliée à Handisport (échelle départementale). Il peut également servir lors des voyages scolaires des jeunes lezéens fréquentant les établissements publics de Lezay. Le bilan de la saison 2020-2021 montre que 72 « Pass'Sport et Culture » ont été distribués pour adhérer à 13 associations différentes.

Implantation des containers de tri et d'ordures ménagère (OM) : demande de convention d'occupation du territoire communal :

Le Maire remercie notre référent communal, Olivier Gemot, pour son travail et son implication dans ce délicat dossier.

Le déploiement desdits containers sur le territoire a été tout récemment lancé. Une phase de 2 mois va permettre des ajustements (contenance, emplacements, jour de collecte des containers).

Pour le bourg, il est prévu un ramassage hebdomadaire des OM et du tri. Dans les écarts, les containers seront collectés toutes les semaines en alternance : une semaine les OM, la semaine suivante le tri.

Les professionnels sédentaires ne sont pas impactés par ce déploiement : ils conservent leur propre rythme de collecte.

Les demandes ou commentaires des administrés sont centralisés en mairie puis transmis au référent communal. Les problèmes déjà signalés sont les suivants : gestion des OM lors des marchés forains, la signalétique sur les containers (apposer le mode d'emploi sur le flanc, pas seulement sur le capot), leur sécurisation (manque de bandes réfléchissantes), le choix des sites choisis. Les agents communaux (œuvrant à l'extérieur ou au secrétariat) vont être amenés à communiquer auprès des lezéens : une information pratique va leur être dispensée.

Ces containers sont installés sur le domaine communal (trottoirs, délaissés, etc.) ; « Mellois en Poitou » propose donc une convention d'occupation du domaine communal. Cependant, le conseil sursoit l'autorisation de sa signature, et préfère attendre la fin de la phase de test pour éventuellement amender le document proposé.

Questions diverses :

- Chats errants. Il est de la police du Maire de limiter la divagation des animaux sur le territoire communal, y compris celle des chats errants sans maîtres. À ce titre il doit réguler la population féline. Pour ce faire il peut s'appuyer sur les associations locales et un cabinet vétérinaire pour la mise en place d'une convention tripartite relative à la capture, l'identification (tatouage) et la stérilisation de ces animaux qui seraient ensuite relâchés sur leur site de capture. Le cabinet vétérinaire de Lezay propose de travailler avec l'association « Félin pour l'autre » qui fournirait les cages et participerait financièrement à cette campagne. En amont il convient de définir les zones de captures, et d'arrêter un budget dédié à cette affaire. Le coût approximatif pour la commune du procédé pour 10 chats : 1 000 €. Une information à destination de la population pourrait être diffusée par le biais du bulletin municipal. En parallèle, une campagne d'aide à la stérilisation pourrait être menée par l'association des vétérinaires de la Vienne (stérilisation à prix préférentiel selon les ressources des propriétaires).
- Travaux de la salle des fêtes. Suite à la dépose de la laine de verre du plafond, une étude de la structure métallique est en cours. En cas de besoin, les travaux complémentaires pourraient être confiés à l'entreprise Pelletier (Rom). Les travaux de la partie sanitaire avancent, l'extension a commencé. Le calendrier des travaux va être actualisé pour arrêter la date de livraison possible.
- Projet des travaux du gymnase. Le projet est fixé à 750 000 €HT (contre 3,5 millions pour un gymnase neuf). Il comprend la création d'une zone sanitaire, le club house et un local technique, les vestiaires aux normes accessibilité, la mise en conformité des luminaires, l'installation de gradins pour accueillir 250 spectateurs (contre 80 actuellement), le retrait des poteaux, le chauffage de la salle.
La charpente est actuellement en surcharge (due à la présence des panneaux photovoltaïques). A noter que sur l'Autorisation d'Occupation Temporaire, la durée de la location mentionnée est de *25 ans (à compter de 2011)*.
Le financement du projet peut comprendre une subvention de 30 % au titre de la DETR. Le SIEDS peut également être sollicité sur ce projet. A noter que qu'il peut aussi prendre en charge une partie des travaux de la salle des fêtes, du foirail et ceux relatifs au remplacement des points lumineux de l'éclairage public (70 % du coût d'un mat solaire).
Le conseil va être très prochainement appelé à se positionner sur l'orientation de ce projet de travaux du gymnase (rénovation versus nouvelle structure). Tous les membres s'accordent sur la nécessité de maintenir le club de hand-ball sur Lezay, participant ainsi à l'attractivité générale du territoire.
- Aménagement de la voirie devant l'école élémentaire. Les travaux débuteront le 5 juillet (installation du chantier sur les 2 derniers jours d'école).
- Syndicat de voirie. Il projette le remplacement du tracteur Valtra par un Tracteur Claas pour 91 000 €HT, avec une reprise de l'ancien bien pour 21 000 €.
- Marché aux veaux. Suite à une nouvelle réglementation européenne, une phase de test relative à la traçabilité des veaux est en cours sur le foirail. De la naissance à l'abatage, les animaux ne doivent pas transiter par plus de 3 centres différents (abattoir compris).

- Marché forain. Il est demandé d'installer les mardis matin des tables et bancs sur la place de la Payse afin de permettre aux chalands de prendre du temps, et éventuellement de consommer sur place les denrées juste achetées. Les cafetiers sédentaires vont être consultés.
- Syndicat du Clain Sud. La commune pourrait confier audit syndicat la gestion des missions hors-GEMAPI (notamment la manipulation des empellements). Cependant, cela impliquerait pour modifier ses statuts, d'avoir l'aval des toutes ses communes membres. Il serait souhaitable (voire, ce serait un pré-requis) que l'ensemble des communes des anciens syndicats de rivières (ex : syndicat de la Dive) fassent la même demande simultanément.
- DIA : le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur les transactions présentées.
- Agenda :
 - 20 et 27 juin : élections départementale et régionale : il manque encore quelques assesseurs.
 - 26 juin : sortie vélo des élus. Le rendez-vous est fixé à la mairie à 9h30.
 - 29 juin à 20h : dernière réunion pour le calage du 3 juillet : « Lezay en fêtes ».
 - 7 juillet : prochain conseil municipal.
 - 14 juillet : festivités nationales : mini-motos, structure gonflable, piscine gratuite, jeux géants en bois, pique-nique tiré du sac avec animation musicale, retraite aux flambeaux, feux d'artifice.

Fin de conseil : 22h45